

Avocats associés

Jean-Paul Teissonnière
Sylvie Topaloff
François Lafforgue
Julie Andreu (Marseille)
Hélène Aveline
Elisabeth Leroux
Nadine Mélin
Cédric de Romanet
Cécile Labrunie
Marie Fleury
Jean-Louis Macouillard
Guillaume Bernard

Avocats

Géraldine Guibellino (Marseille)
Hermine Baron
Philippe De Castro
Chloé Dupin (Marseille)
Eglantine Habib (Marseille)

Monsieur le Président de la Chambre
régionale d'Agriculture de Bretagne

Par courriel : accueil@bretagne.chambagri.fr

Paris, le 28 juillet 2020

Affaire : CSVPO

Objet : Demande de rectification du contenu des chartes d'engagements des 4 départements bretons

Monsieur le Président,

Je suis le conseil du collectif de soutien aux victimes de pesticides de l'ouest.

Les chartes d'engagement des 4 départements de Bretagne publiées sur le site internet de la chambre d'agriculture (<http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/concertation-publique-phytosanitaires-bretagne>) font état de modalités d'élaboration qui ne sont pas conformes à la réalité et portent gravement atteinte aux intérêts du collectif.

Il est prétendu que :

« Les travaux préalables à l'écriture d'une première charte d'engagements et des bonnes pratiques phytosanitaires ont débuté dès 2017 à l'échelle de la région Bretagne afin de rechercher une harmonisation des pratiques entre les quatre départements bretons.

Cette élaboration initiale a donné lieu à des réunions de concertation :

(...)

avec les associations environnementales d'envergure régionale (*Phyto-Victimes de l'Ouest* et *Eau et Rivières de Bretagne*), ayant accepté l'invitation, le 17 juillet 2017 »

Ces allégations sont mensongères.

Dans une lettre ouverte aux préfets bretons du 25 mai 2020 (ci-jointe), le Collectif a refusé de participer à cette consultation qualifiée de « leurre », dans les termes suivants :

« Elle n'a d'autre but que de faire avaliser des décisions déjà prises qui serviront des intérêts tout autres que la protection des personnes. Nous dénonçons cette opération qui se fait au détriment de la santé des populations riveraines et de ceux qui sont chargés d'effectuer les épandages. »

Merci d'adresser toute correspondance à :

Cabinet TTLA Paris
29, rue des Pyramides
75001 PARIS
Tél. : 01 44 32 08 20
Fax : 01 40 46 82 80
Toque P268

Cabinet TTLA Marseille
21, rue Roux de Brignoles
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 81 03 60
Fax : 04 91 04 63 81



cabinet@tfla-avocats.com

Il est fait référence dans la charte à la participation (qui resta d'ailleurs sans suite) à une réunion d'information qui a eu lieu trois ans plus tôt (le 17 juillet 2017), sur un sujet qui n'avait aucun rapport avec les Chartes d'engagement, puisqu'elle portait sur un projet d'arrêté concernant les personnes vulnérables.

En conséquence, nous vous enjoignons de retirer des documents que vous publiez, sous 15 jours, la mention d'une prétendue participation du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest à la concertation préalable à l'élaboration de ces Chartes.

Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit d'engager toute voie de droit utile.

Nous vous laissons le soin d'informer votre conseil, le cas échéant, de la présente.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François LAFFORGUE
f.lafforgue@tla-avocats.com